

Relations Internationales - Attribution de bourses aux projets internationaux

Mme l'Adjointe GERDIL, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé d'attribuer cette année encore des bourses à des associations ou établissements d'enseignement bisontins pour les aider à mener à bien un projet international innovant au cours de l'année 2008.

Une dotation de 7 700 € est à répartir entre différents projets dans les domaines linguistique, humanitaire, social ou de coopération/développement, professionnel, culturel ou sportif.

Le jury, composé de membres de la 1^{ère} Commission municipale, s'est réuni le 15 mai 2008 et propose au Conseil Municipal de soutenir, cette année, les organismes suivants :

* **L'Association Doubs-Besançon-Samogohiri**, pour son projet d'extension du réseau de distribution d'eau potable dans la commune de Samogohiri (Burkina-Faso). Ouvrant dans cette commune et les communes environnantes depuis 26 ans, l'association souhaite étendre le réseau d'eau potable en raison du développement important de la commune

Bourse proposée : 2 000 €

* **L'Association Régionale des Soldats de Besançon - Franche-Comté** pour son projet de prise en charge d'une formation d'opticien lunetier pour 2 étudiants nigériens. Une fois formés, ils pourront ensuite disposer de la technique pour réparer les lunettes récupérées en France par l'association et envoyées au dispensaire de Niamey, qui s'occupe notamment de soigner des anciens combattants africains et leurs familles.

Bourse proposée : 2 000 €

* **L'Institution Notre Dame Saint-Jean** pour son projet de partenariat avec le Collège et lycée Sidi Moussa, vers Taroudant au Maroc. Ce projet comprend plusieurs volets (dont un travail commun entre élèves français et marocains sur la gestion des ressources en eau dans chaque pays, un échange interculturel en réciprocité et une aide au développement de ce collège rural marocain). Il implique les élèves et professeurs du collège Notre Dame et du Lycée Saint-Jean.

Bourse proposée : 1 000 €

* **L'Association SOFEMBÉ** (Solidarité avec les femmes du Bénin) pour son projet de sensibilisation à l'importance de déclarer la naissance des enfants et en particulier des filles dans la commune d'Allada au Bénin.

Bourse proposée : 500 €

* **L'Association des Géographes de Franche-Comté** (AGFC) pour l'organisation d'une excursion pédagogique en Algérie, permettant également la création sur place d'un réseau entre étudiants français et algériens, géographes ou urbanistes.

Bourse proposée : 500 €

* **L'Association Grain de Sable** pour son projet d'aide à l'amélioration des conditions de vie des enfants du pensionnat de l'organisation Pragathi, en Inde par l'achat de matériel et l'aménagement des lieux.

Bourse proposée : 400 €

* **L'Association ESSI** (Etudiants en Santé pour une Solidarité Internationale) pour son projet de promotion de la santé dans une région du Mali par des actions de sensibilisation, en partenariat avec le personnel de santé sur place, et d'éducation au développement de la population franc-comtoise par diverses actions d'information.

Bourse proposée : 300 €

* **Les Scouts et Guides de France** (groupe Compagnons de Besançon Bregille) pour leur projet de rénovation et de développement de la bibliothèque de l'école de Douroula au Burkina Faso, en partenariat avec l'association bisontine Besançon-Douroula

Bourse proposée : 250 €

* **Les Scouts et Guides de France** (groupe Compagnons de Besançon Bregille) pour leur projet d'aménagement d'une école maternelle dans le bidonville de Catacaos, au Pérou, en collaboration avec l'association Arco Iris de Devecey.

Bourse proposée : 250 €

* **Les Scouts et Guides de France** pour leur projet de mise en place d'un échange pédagogique entre une classe d'une école bisontine et l'école de Pudung, en Inde, en partenariat avec les soeurs de Cluny présentes sur place.

Bourse proposée : 250 €

Dans le cas où l'un de ces projets ne pourrait aboutir cette année, l'association lauréate s'engage à rembourser la somme reçue à la Ville de Besançon.

En cas d'accord, la dépense, soit 7 450 €, serait imputée sur les crédits de la Direction des Relations Internationales, inscrits au BP 2008 au chapitre 67.048/6714.94036. CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2008.